



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Bureau de la coordination interministérielle

Basse-Terre, le **25 AOUT 2026**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

**sur la demande d'autorisation environnementale, l'intérêt général du projet
par déclaration de projet et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de le Moule
concernant une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés
sur le territoire de la commune de le MOULE, présentée par le Syndicat
Mixte Ouvert d'Innovation et de Valorisation (SINNOVAL)**

Par arrêté préfectoral SG/BCI du **25 AOUT 2026**, il sera procédé pendant 32 jours consécutifs du **lundi 21 septembre 2026 à 9h00 au jeudi 22 octobre 2026 à 13h00**, à une enquête publique unique préalable :

- à la **demande d'autorisation environnementale** dans le cadre du projet de construction d'une unité de traitement et de valorisation des déchets ménagers, sur la commune de le Moule, portée par le Syndicat Mixte Ouvert d'Innovation et de Valorisation (SINNOVAL)

- à l'**intérêt général du projet par déclaration de projet**

- à la **mise en compatibilité du Plan local d'Urbanisme (PLU) de la commune de le Moule**

Le commissaire enquêteur est Monsieur Luc CLOUET, Retraité de l'éducation Nationale. Un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Le rayon d'affichage fixé dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement étant de 3 km, les communes de Sainte-Anne et de Saint-François, sont elles aussi concernées.

Pendant la durée de l'enquête le dossier de l'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie de le Moule, siège de l'enquête publique, à la mairie de Sainte-Anne, et à la mairie de Saint-François. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Le public pourra formuler ses observations par écrit, et par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique : enquetes-publiques971@guadeloupe.pref.gouv.fr

Pour être pris en compte, les correspondances et courriels devront impérativement parvenir à la mairie de le Moule, avant le **22 octobre 2026**, date de clôture de l'enquête publique.

Les observations propositions et contre-propositions du public adressées par correspondance et courriel sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête publique déposé à la mairie du Moule pour être tenues à la disposition du public.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de le Moule, **les 21 septembre et 22 octobre 2026, de 9H à 13H**, à la mairie de Sainte-Anne, **le 7 octobre 2026 de 9H à 13H**, et à la mairie de Saint-François, **le 29 septembre 2026 de 9H à 13H**.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture de la région Guadeloupe, à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, dans les mairies de le Moule, de Sainte-Anne et de Saint-François, ainsi que sur le site internet de la préfecture, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le Secrétaire général


Clément ROUCHOUSE